



**HAL**  
open science

## LES RETRAITES-CREATEURS : QUI SONT-ILS ?

Hélène Blasquiet-Revol, Clovis Sabau, Jean-François Mamdy

► **To cite this version:**

Hélène Blasquiet-Revol, Clovis Sabau, Jean-François Mamdy. LES RETRAITES-CREATEURS : QUI SONT-ILS?. Migrations et Territoires, ASRDLF, Jul 2011, Schoelcher, Martinique. hal-02129589

**HAL Id: hal-02129589**

**<https://hal.science/hal-02129589>**

Submitted on 15 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Association  
de Science Régionale  
de Langue Française

48<sup>ème</sup>  
colloque

**ASRDLF 2011**  
6, 7 et 8 Juillet, Schoelcher - Martinique

## Migrations et Territoires



<http://asrdlf2011.com/>

## LES RETRAITES-CREATEURS : QUI SONT-ILS ?

**BLASQUIET-REVOL HELENE** (h.blasquiet@vetagro-sup.fr),

**SABAU CLOVIS** (c.sabau@vetagro-sup.fr),

**MAMDY JEAN-FRANÇOIS** (jf.mamdy@vetagro-sup.fr)

VetAgro Sup – UMR Métafort

89 avenue de l'Europe – BP35

63370 Lempdes

Tél : 04 73 98 69 51

### Résumé

En nous appuyant sur le programme de recherche CreActE qui s'intéresse à la création d'activités nouvelles et d'emplois, nous proposons d'éclairer la situation et les dynamiques de création d'activités de services par les retraités. En effet, la localisation et le profil de ces retraités-créateurs de services âgés, est mal connu et relativement sous estimé.

Nous avons réalisé, en partenariat avec le RSI, une enquête postale auprès des retraités créateurs de service sur 8 départements des régions Rhône-Alpes et Auvergne. Avec un taux de réponse supérieur à 15%, l'enquête postale, permet d'identifier les caractéristiques de ces retraités qui créent ou reprennent une activité à leur retraite, les motivations qui les poussent à créer, ainsi que les facteurs ayant freiné ou favorisé leur création.

Nous mettons notamment en évidence deux profils distincts de retraités-créateurs : le retraité-créateur autochtone urbain et le retraité-créateur migrant rural, qui peuvent constituer des opportunités de développement économique pour les territoires.

### Mots-clés

Création d'activités ; Retraités ; Services ; RSI ; Cumul emploi-retraite ; Développement économique des territoires.

## Introduction

La société vieillit. C'est un fait avéré en France (Blanpain and Chardon, 2010) et dans la majorité des pays du globe (United Nations, 2009). Les prospectivistes sont unanimes : il y aura une augmentation absolue du nombre de personnes âgées (gérontocroissance) et un accroissement de la part des personnes âgées dans la population (Dumont, 2006). Ces tendances font émerger un ensemble de questions économiques et sociales (Barnay and Sermet, 2007). En premier lieu, l'état de santé des personnes âgées nécessitera une amélioration de l'accès aux soins et aux services de proximité et à la personne, d'autant plus avec le maintien à domicile. Le nombre de personnes âgées augmentant, les besoins de financements s'élèveront. Quelle place la société accordera-t-elle à la frange la plus âgée de la population ?

Dans les espaces ruraux le vieillissement de la population, est perçu négativement, en relation avec l'histoire du dépeuplement et de l'exode rural. Pourtant, depuis l'avènement de l'économie résidentielle et présenteielle (Davezies and Lejoux, 2003) dans les stratégies territoriales, de nombreux auteurs soulignent l'importance de l'opportunité économique liée à la présence de personnes âgées, et plus précisément de retraités, pour les territoires. Ainsi, Talandier (2007; 2008), identifie les retraités comme une opportunité d'emplois indirects pour les territoires ruraux.

En effet, la part des retraités dans la population totale est croissante et ces derniers représentent le quart des migrants s'installant aujourd'hui en espace rural (Poncet and Belot, 2008). On leur reconnaît l'investissement associatif et la faculté à créer du lien social. Pour Guérin (2002), ils sont les chevilles ouvrières du monde associatif, représentent 30 % des maires de France, interviennent dans la vie sociale, l'école.... En exprimant des besoins spécifiques en termes de loisirs et de services, ils insufflent de nouvelles dynamiques au sein des territoires. Leur contribution au développement local se traduit donc indirectement en création d'emplois (Parant, 2007; Vollet, Roussel et al., 2007), notamment dans le secteur des services.

Mais au-delà des emplois indirects liés à leur présence et leurs besoins, les retraités peuvent être des créateurs d'emplois directs. Le retraité devient ainsi, aux yeux des décideurs publics, un contributeur actif au développement économique et social des territoires. Avec le dispositif de cumul emploi retraite, le retraité peut exercer une activité professionnelle tout en percevant une pension de retraite. Pour bénéficier de cette opportunité, le retraité doit respecter certaines conditions qui se sont assouplies au fil du temps. La loi portant réforme des retraites d'août 2003 a ouvert la possibilité aux assurés de cumuler librement une pension de retraite avec une activité professionnelle relevant d'un autre régime de retraite. Ceci alors que, précédemment, le cumul d'une activité et d'une pension d'un même régime était encadré par des plafonds de revenus et des durées d'interruption d'activité à respecter.

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et le Régime Social des Indépendants (RSI) ont estimé fin 2008 les bénéficiaires de cet assouplissement à 62 300 travailleurs indépendants cotisant au RSI, qui avaient liquidé leur pension de retraite au Régime Général (Bac and Gaudemer, 2010). Mais ce chiffre a tendance à être sous-estimé, en effet, il faut également tenir compte des cumuls emploi retraite internes à chacun des régimes de retraite. Par exemple, au régime général, 206 887 retraités partis avant 2008 cumulaient un emploi salarié et une retraite fin 2008 (Guilain, Grave *et al.*, 2009; Bridenne and Mette, 2010). Du fait de la libéralisation de la réglementation en 2009, les effectifs de retraités en activité sont en régulière augmentation. Désormais, les assurés de l'ensemble des régimes d'assurance vieillesse peuvent, sous conditions d'âge (65 ans ou avoir liquidé sa pension au taux plein) et de subsidiarité (avoir liquidé l'ensemble de ses avantages vieillesse de base et complémentaire), cumuler librement leur pension de retraite et le revenu d'une activité professionnelle quel que soit le régime de retraite.

Cette libéralisation de la réglementation et les besoins croissants des territoires en termes de services ouvrent sur des perspectives de création d'activités de services par les retraités. Or, ces retraités-créateurs sont encore mal connus. En effet, les recherches portant sur le retraité en tant que créateur potentiel sont peu nombreuses. Et même si on assiste de plus en plus à la prise en compte des retraités dans la vie économique des territoires à travers le changement de paradigme engagé par Vimont (2001), Guillemard (2002), Guérin (2002), Callois *et al.*(2003), Argoud *et al.*(2006), Kuntz (2007), entre autres, le retraité en tant que créateur d'activités est un créateur encore méconnu.

Nous proposons donc de nous intéresser de manière plus précise à la localisation des retraités-créateurs, à leur profil et à leur parcours de création (motivations pour créer, difficultés rencontrées) mais aussi au lien qu'ils

entretiennent avec le territoire d'implantation de leur activité. Ceci dans le but de cerner les enjeux qui se cristallisent autour du cumul emploi retraite mais aussi afin d'appréhender l'apport des retraités-créateurs pour les espaces ruraux.

Dans une première partie, nous exposerons notre cadre d'analyse. Ensuite à travers une enquête postale réalisée en partenariat avec le RSI (Régime Social des Indépendants) auprès des retraités créateurs de service sur huit départements des régions Rhône-Alpes et Auvergne, nous identifierons les caractéristiques de ces retraités qui créent ou reprennent une activité à leur retraite, les motivations qui les poussent à créer, ainsi que les facteurs ayant freiné ou favorisé cette création. Enfin, nous concluons sur l'opportunité que constitue l'accueil de retraités-créateurs dans les territoires ruraux pour le développement local.

## 1. Cadrage théorique et aspects méthodologiques

### 1.1. Le triangle des services territorialisé

Suivant la définition générique proposée par l'économie des services, qui englobe la notion de service dans une acception large, Gadrey (1996) a proposé une schématisation de la prestation de service sur la base d'un triangle reprenant le prestataire, le bénéficiaire et le support de la prestation. Puis Gallouj (2008) l'a ensuite décliné en polygone faisant intervenir notamment les institutions régulatrices, et les intermédiaires d'information et de conseil.

Comme nous l'avons montré dans un précédent article (Sabau, Blasquet-Revol *et al.*, 2010), tandis que le prestataire consent à mettre de son temps et de ses compétences au profit du destinataire, ce dernier connaît une amélioration de son environnement ou de sa personne. Lorsqu'elle est inscrite dans le cadre d'une entreprise de prestation de service, l'activité du prestataire connaît alors une évolution perpétuelle, depuis sa phase de création jusqu'au-delà de sa cessation. Ainsi, la configuration territoriale (ou territoire de réalisation) de cette activité se modifie au gré des besoins et des orientations du prestataire (ou consentement à voir son territoire d'action modifié) ; et est en même temps soumise à des contraintes extérieures (facteurs humains, naturels, économiques et réglementaires).

Conformément au triptyque formulé par Revol, Lenain, *et al.* (2009), la création d'activités est considérée comme une co-construction associant principalement le créateur, et son réseau, les organismes d'accompagnement, et le territoire d'implantation de l'activité. Notre article se concentre sur le territoire de réalisation d'activités de prestation de service qui sont en phase d'émergence, dans le cas particulier où l'entrepreneur a soldé sa retraite au moment de la création, bénéficiant ainsi du dispositif de cumul emploi-retraite. Nous appellerons ces personnes les retraités-créateurs (post-career entrepreneurs).

L'émergence d'activité ne va pas dépendre uniquement de la demande locale, mais de l'ensemble des configurations socio-spatiales dans lesquelles le créateur s'inscrit et se réalise, de manière plus ou moins consciente et volontaire. Le retraité-créateur d'activité de service s'inscrit donc dans un territoire multiscale et évolutif, dans lequel les structures d'accompagnement et les caractéristiques du territoire ont des rôles déterminants.

### 1.2. Méthode

#### 1.2.1. Un champ limité aux assurés du Régime Social des Indépendants (RSI)

Le RSI<sup>1</sup> est un organisme qui assure la protection sociale obligatoire de plus de 2,5 millions de chefs d'entreprises indépendants- en activité- artisans, commerçants, industriels et professionnels libéraux (Caisse Nationale du RSI, 2010). Ainsi, les assurés au RSI sont « des travailleurs non salariés non agricoles qui exercent à titre personnel une activité artisanale, commerciale, industrielle ou libérale, et certains dirigeants ou associés de société ». Toutefois, tous les travailleurs indépendants non agricoles ne sont pas affiliés au RSI, certains statuts professionnels (par exemple gérants minoritaires) ou certaines professions libérales (notamment les professionnels médicaux conventionnés secteur I) sont assurés au régime général.

---

<sup>1</sup> Les auteurs tiennent à remercier le RSI pour leur participation et leur implication dans la réalisation de cette étude.

Notre étude se concentre uniquement sur trois catégories de travailleurs indépendants : les commerçants, les artisans et les professions libérales qui cotisent à l'assurance maladie et à l'assurance vieillesse du RSI, à l'exception des professions libérales qui relèvent d'autres organismes pour leur retraite.

### 1.2.2. L'échantillon

L'échantillon est constitué des cotisants RSI ayant créé une activité après l'âge de 60 ans sur 8 départements (terrains étudiés dans le cadre du PSDR CreActE<sup>2</sup>) :

- l'Allier, le Cantal, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire en Auvergne,
- la Loire, l'Ain, le Rhône et l'Ardèche en Rhône-Alpes.

Ces 8 départements correspondent à deux circonscriptions du RSI : la circonscription Auvergne et celle du Rhône.

### 1.2.3. Le recueil de l'information

L'information a été recueillie par le biais d'une enquête postale avec envoi d'un questionnaire auprès des individus de l'échantillon. Le questionnaire abordait plusieurs thématiques : une première sur le créateur et son activité, la deuxième portait sur le créateur et sa retraite, la troisième sur le processus de création d'activités en lui-même, la quatrième sur l'accompagnement que le créateur a pu avoir pour créer et enfin la dernière partie abordait le territoire de localisation de l'activité créée.

### 1.2.4. Le traitement de l'information

L'encodage des questionnaires a été effectué sous le logiciel SPAD v.7 grâce au module SPAD Questions. La base obtenue a ensuite été homogénéisée (réencodages de variables, tests de cohérence, élimination des non-réponses).

Puis sous SPAD, nous avons réalisé des traitements statistiques descriptifs (âge du créateur, localisation, profession...), des analyses croisées (entre la localisation et le type d'activités par exemple) et une analyse factorielle (Analyse des Correspondances Multiple et Classification Ascendante Hiérarchique) permettant d'identifier différents profils de retraités-créateurs.

## 1.3. Représentativité de l'échantillon étudié

Parmi les 3336 questionnaires envoyés, 666 cotisants ayant créé une activité à 60 ans ou plus ont répondu, soit un taux de réponse de 20 %. Le taux de retour des personnes ayant répondu à l'enquête selon leur profil est récapitulé dans le *Tableau n°1*.

	Taux de réponse à l'enquête des créateurs d'une activité au RSI après 60 ans	Répartition des créateurs d'une activité au RSI après 60 ans dans les départements cibles <sup>3</sup>
Hommes	18%	73%
Femmes	12%	27%
Artisans	15%	16%
Commerçants	10%	42%
Professions libérales	24%	42%

*Tableau n°1 : caractéristiques de l'échantillon récolté*

<sup>2</sup> « Pour et Sur le Développement Régional (PSDR), « Création d'Activités nouvelles et d'Emploi » (CreActE).

<sup>3</sup> Les répartitions des créateurs seniors selon le sexe et le groupe professionnel dans les départements sélectionnés pour l'enquête sont proches des répartitions de l'ensemble des créateurs seniors au niveau national.

Parmi les répondants à l'enquête, on remarque une sur-représentativité des hommes et des professionnels libéraux.

Au niveau géographique, les taux de réponse sont relativement proches d'un département à l'autre (*Tableau n°2*).

	Taux de réponse à l'enquête des créateurs d'une activité au RSI après 60 ans	Répartition des créateurs d'une activité au RSI après 60 ans dans les départements cibles
Ain	17%	11%
Allier	13%	5%
Ardèche	15%	6%
Cantal	14%	3%
Loire	14%	11%
Haute-Loire	14%	3%
Puy de Dôme	16%	12%
Rhône	16%	49%

*Tableau n°2 : répartition des répondants selon les 8 départements enquêtés*

Parmi les 666 répondants, 602 se sont déclarés retraités. Ainsi, 91% des créateurs d'une activité indépendante après 60 ans bénéficient du dispositif de cumul emploi retraite parmi les répondants à l'enquête.

Il est difficile d'évaluer la représentativité de cette donnée, le RSI n'ayant pas connaissance de l'existence d'une retraite dans un autre régime pour leurs cotisants. La mise à jour de l'étude CNAV-RSI sur les données en fin d'année 2010 permet d'apporter quelques éléments, qui se limitent toutefois à l'existence d'une pension du régime général. Les retraités du régime général représentent ainsi 78% des créateurs seniors alors qu'ils sont 66% à s'être déclarés retraités du régime général dans l'enquête.

## **2. Mieux connaître les retraités-créeurs de service**

Selon Weber et Schaper (2003), les retraités ne doivent pas être considérés comme un groupe homogène mais comme des groupes avec une hétérogénéité dans leurs expériences et profils. Gardant cela à l'esprit, nous avons pu étudier la localisation des retraités-créeurs selon leur profession et leur secteur d'activité. Partant de ces constats, deux profils tendanciellement différents de retraités-créeurs ont été mis en évidence grâce à l'analyse factorielle. Ces deux grands profils nous permettent d'analyser le processus de création des activités de service de ces retraités-créeurs.

### **2.1. Des retraités-créeurs surtout localisés dans les pôles urbains**

Les retraités créeurs d'activités de service semblent être plus concentrés dans les pôles urbains même si en milieu rural ils sont présents mais de façon moins prégnante. Les retraités-créeurs urbains représentent ainsi 79% des enquêtés<sup>4</sup>.

Les retraités-créeurs ne sont pas les mêmes en milieu rural et urbain. La *Figure n°1* montre une prépondérance des professions libérales dans les pôles urbains, leur couronne, et dans les communes multipolarisées. Dans l'espace rural (couronne et pôle d'emploi de l'espace rural et espace à dominante rurale), les artisans et commerçants retraités-créeurs sont les plus représentés.

<sup>4</sup> Si on rassemble le pôle urbain et la couronne périurbaine.

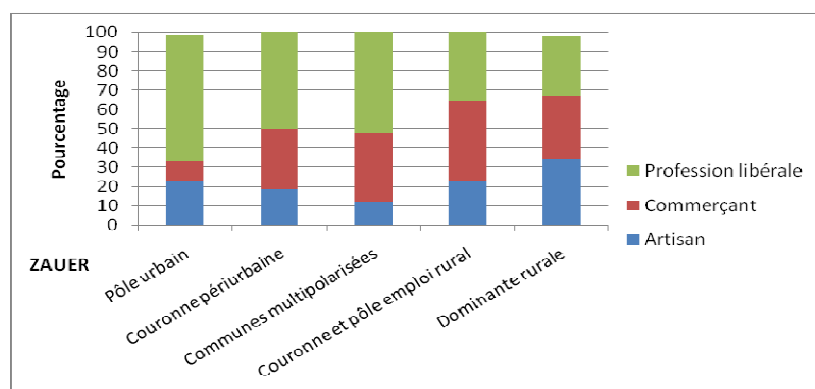


Figure n°1 : répartition des professions exercées par les retraités-créateurs selon leur localisation

La Figure n°2, qui s'intéresse plus précisément au secteur d'activité des retraités-créateurs, affine cet aspect. Les retraités-créateurs professions libérales du milieu urbain et des petites villes se tourneraient principalement vers le service aux entreprises. Dans l'espace rural, sans surprise, nous pouvons noter la présence forte de commerces. C'est également dans cet espace que les retraités-créateurs développent des activités de services aux particuliers.

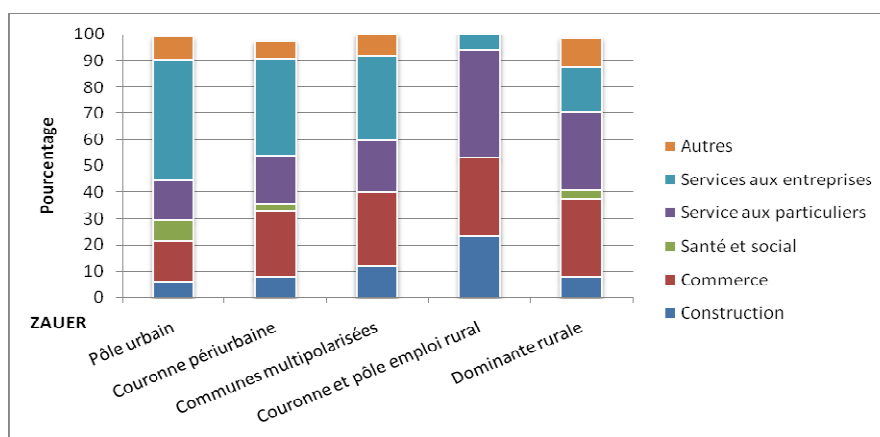


Figure n°2 : répartition des secteurs d'activité des retraités-créateurs selon leur localisation

Ceci vient conforter ce que nous avons pu relever lors d'enquêtes effectuées auprès d'accompagnateurs à la création d'activités (Sabau, Blasquet-Revol *et al.*, 2010), à savoir que : le milieu urbain rassemblerait plutôt des retraités-créateurs tournés vers le service aux entreprises et le milieu rural des retraités-créateurs, commerçants ou tournés vers le service aux particuliers.

## 2.2. Deux profils distincts de retraités-créateurs

La dichotomie rural-urbain entre, d'un côté les services aux particuliers et de l'autre les services aux entreprises, développée dans la partie 3.1, recouvre en réalité deux profils de retraités-créateurs différents. Grâce à l'analyse factorielle, nous avons pu mettre en évidence deux grandes classes de retraités-créateurs. Ces profils de retraités-créateurs se distinguent selon des variables socioprofessionnelles (genre, âge, secteur d'activité, formation initiale, lieu de la création, statut avant la création) et liées à la création de l'activité en elle-même (investissement de départ, différence entre cette activité et l'activité précédente, localisation de l'activité, différence de localisation entre cette activité et l'activité précédente). Ces facteurs ont été mis en évidence par analogie avec ceux décrivant les créateurs d'activités en général, des facteurs communs existants entre les créateurs âgés et ceux de tout âge (De Bruin and Firkin, 2001).

Avant tout, nous pouvons noter le fait que la variable d'âge ne semble pas être un critère discriminant dans les deux profils obtenus. En effet, elle ne ressort pas comme étant constituante de la première ou de la deuxième classe. Les principales variables discriminantes ont un lien avec la localisation de l'activité créée et la continuité

ou non de cette activité avec la précédente. Les profils obtenus pourront donc être distingués selon la mobilité des retraités-créateurs : autochtones ou migrants et selon la localisation de leur activité : espace rural ou urbain.

La classe 1 correspond au profil de retraités-créateurs urbains « autochtones ». Elle rassemble près de 63% des individus de l'échantillon. En effet, il s'agit de retraités ayant créé une activité qui n'est pas différente de celle exercée précédemment et qui n'est pas localisée dans un espace différent. Ainsi, cette classe rassemble plutôt les retraités ayant créé une activité de services aux entreprises (à 64%) localisée dans l'espace urbain, pôle ou couronne périurbaine. A titre d'exemple, 68% des retraités de cette classe ont créé leur activité dans le département du Rhône, principalement dans la grande couronne lyonnaise.

Les retraités-créateurs de cette classe ont un niveau de formation initiale élevé : 60% ont un diplôme supérieur à Bac+2. Autre point à noter, 66% des hommes de l'échantillon se trouvent dans cette classe. Enfin, lorsque ces retraités ont créé leur activité, l'investissement initial a été relativement faible : 69% des retraités de cette classe ont eu un investissement inférieur à 1000 €.

La classe 2 est une classe moins homogène que la classe 1, plus réduite (37% de l'échantillon) et reflète donc surtout des tendances. Elle correspond plutôt au profil des retraités-créateurs ruraux « migrants ». Ces retraités ont créé une activité différente de celle qu'ils exerçaient précédemment et dans un lieu différent. Ils sont installés préférentiellement dans les espaces ruraux (espace à dominante rurale et pôle d'emploi de l'espace rural). Ainsi, tous les retraités-créateurs ayant créé dans le département du Cantal sont présents dans cette classe, et en grande majorité, dans l'ordre croissant, ceux de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche et de la Haute-Loire, départements principalement ruraux. Plus l'espace est défini comme étant rural, plus les retraités-créateurs qui y sont localisés sont représentés dans cette classe.

Par ailleurs, sont présents dans cette classe, une grande partie des retraités-créateurs qui ont créé une activité de commerce ou bien de services aux particuliers. En ce sens, la classe 2 répond aux besoins des espaces ruraux qui sont surtout centrés sur le développement et le maintien des services de proximité.

Comparativement à la classe 1, les retraités créateurs ont plus investi dans leur création : 20% des retraités créateurs de la classe 2 ont investi plus de 10 000€ dans leur création contre 7% de la classe 1. De la même manière, la classe 2 rassemble 51% des femmes de l'échantillon, elle est donc un peu plus féminine que la classe 1. Enfin, les retraités-créateurs de cette classe ont un niveau de formation initiale un peu moins élevé que ceux de la classe 1 : ils ont un niveau de formation qui s'échelonne du certificat d'étude à un niveau supérieur à Bac+2.

### **3. Les retraités-créateurs et le processus de création**

Nous allons aborder le processus de création d'activités de services des retraités-créateurs à travers le triptyque de co-création mis en évidence dans la partie 1.1. Tout d'abord, nous nous intéressons au contexte de la création, ensuite à l'accompagnement à la création d'activités et enfin au lien du retraité-créateur avec le territoire.

#### *3.1.1. Le « contexte » de création et les motivations à la création*

##### Le contexte de la création : d'une retraite choisie à une retraite subie

Avant la création de leur activité indépendante, 71% des personnes interrogées exerçaient une activité (dont pour ¼ d'entre eux une activité salariée), 18% étaient retraités et 11% étaient sans emploi (invalidité, maladie, chômage...). En moyenne, les retraités créateurs ont pris leur retraite à 61 ans. 9% ont liquidé leurs droits à la retraite avant 60 ans, 48% à l'âge légal de la retraite à 60 ans et 14% à 65 ans ou plus. Cet âge moyen de départ en retraite est proche de celui observé au RSI ces dernières années.

Près de la moitié des retraités créateurs (45%) expliquent leur décision de prendre leur retraite comme un choix car ils voulaient cesser leur activité. En revanche, 36% des répondants considèrent qu'ils ont été contraints et donc qu'ils ont pris leur retraite car ils n'avaient pas la possibilité de retarder leur départ en retraite. Peu (5%) évoque un lien avec le dispositif de surcote qui leur aurait permis d'améliorer leur pension.



Une fois à la retraite, les personnes interrogées ont décidé de reprendre une activité soit en créant une nouvelle entreprise indépendante pour 86% d'entre eux soit en reprenant une activité existante pour les autres.

#### Des motivations à la création surtout d'ordre sociétal

Plus des trois quarts des retraités créateurs considèrent qu'une de leurs motivations à créer une activité indépendante après 60 ans relève d'une motivation d'ordre sociétal (*Tableau n°3*). En effet, 79% des retraités interrogés ont déclaré vouloir s'occuper à la retraite (56%) ou vouloir mettre leurs compétences au service des autres (42%). Ce motif d'ordre social a été plus souvent cité que la raison économique puisque 62% des répondants ont créé leur activité dans un but financier afin d'augmenter leurs revenus que ce soit par besoin (31%) ou par envie (33%).

D'autres motivations plutôt stratégiques (61%) expliquent la décision de vouloir exercer une activité indépendante à la retraite comme le goût d'entreprendre (24%), le souhait d'être indépendant (18%), le fait d'avoir une idée nouvelle de produit ou de saisir une opportunité (23%).

Par rapport aux deux profils de retraités créateurs mis en évidence dans le paragraphe 2.2, les deux types de retraités créateurs se distinguent au niveau des motivations de création. Les retraités créateurs de la classe 1 – les « urbains autochtones » - sont plus nombreux à considérer que la création de leur activité relève du domaine social que les retraités créateurs de la classe 2 (87% contre 72%). Les retraités créateurs au profil plutôt « urbains autochtones » ont moins souvent cité le besoin ou l'envie d'augmenter leurs revenus que les motivations d'ordre stratégique.

	Classe 1 - retraités créateurs urbains autochtones	Classe 2 - retraités créateurs ruraux migrants	Ensemble des retraités créateurs
Motivation sociale	87%	72%	79%
Motivation économique	61%	68%	62%
Motivation stratégique	65%	60%	61%
Seule possibilité pour exercer	23%	38%	29%

*Tableau n°3 : motivations des retraités à créer une activité indépendante après 60 ans selon le profil (plusieurs réponses possibles)*

#### Peu de freins à la création identifiés par les retraités-créateurs

Pour plus de 70% des interrogés, la création d'activités rencontre peu, voire pas, de freins. 5% des interrogés disent ne pas avoir rencontré de freins lors du processus de création de leur activité, 68% disent en avoir rencontré un peu, 23% ont été moyennement freinés, 3% beaucoup et 1% ont été incontestablement freinés.

Parmi les items qui ont quelque peu freiné la création d'activité, sont cités surtout « la complexité des démarches » (pour 40% des retraités-créateurs), « la réglementation propre à l'activité » (pour 35%) et « l'argent » (pour 28%).

#### 3.1.2. *L'accompagnement à la création d'activités*

##### Un accompagnement prégnant de la famille et des réseaux professionnels

Les retraités-créateurs interrogés ont affirmé avoir peu sollicité les organismes d'accompagnement à la création mais plutôt leurs réseaux personnels et professionnels. Selon 24% d'entre eux, aucune aide ne leur a été apportée. 28% des retraités créateurs ont affirmé que leurs familles, amis et proches leur ont été utiles pour créer leur activité et 10% ont cité des relations professionnelles diverses. C'est un soutien moral qui semble avoir été apporté principalement par ces réseaux.

Les retraités-créateurs faisant appel à des organismes d'accompagnement à la création d'activités auraient affaire à des organismes de l'Etat (Chambres consulaires et services déconcentrés de l'Etat) plutôt qu'aux organismes agissant plus localement (Conseil régional, Commune ou intercommunalité, Conseil Régional ou

encore Associations d'accompagnement et de soutien à la création d'activités). La majorité des retraités créateurs qui ont fait appel à ces organismes considère que leur aide a constitué surtout un appui technique.

Enfin, 8% des retraités créateurs interrogés ont affirmé que la banque leur avait été utile, notamment comme aide financière.

### Le statut d'auto-entrepreneur, une incitation à la création d'activités

Le dispositif de l'auto-entrepreneur, entré en vigueur le 1er janvier 2009, permet à toute personne de créer une entreprise individuelle avec une activité commerciale, artisanale ou libérale sous le régime fiscal de la micro-entreprise. Ce statut<sup>5</sup> est particulièrement adapté pour les personnes souhaitant concrétiser un projet, à l'exemple des retraités qui trouvent là une manière de s'occuper à la retraite tout en se procurant une rémunération venant compléter une pension. A la fin décembre 2010, plus de 600 000 auto-entrepreneurs actifs étaient rattachés au RSI, ce qui a contribué à la croissance de l'ensemble des cotisants mais a également modifié les caractéristiques des assurés. En effet, depuis la mise en place du système, une augmentation de la part des créateurs d'entreprises seniors a été constatée : à la fin 2010, plus de 132 000 créateurs de plus de 55 ans sont dénombrés au RSI, dont 60 800 de plus de 60 ans. Parmi les cotisants au RSI ayant créé une activité après l'âge de 60 ans, 43% ont opté pour le statut d'auto-entrepreneur et parmi ceux qui ont créé en 2009 ou 2010, 75% ont fait ce choix. Il semble que le dispositif ait un véritable effet incitatif sur la création. D'après notre enquête, 77% des créateurs interrogés ayant opté pour le statut affirment qu'ils n'auraient pas créé leur activité sans ce dispositif. Ainsi, la création d'activités par les retraités n'aurait sans doute pas été aussi dynamique ces dernières années sans le dispositif de l'auto-entrepreneur.

#### *3.1.3. Le lien des retraités-créateurs avec le territoire d'implantation de leur activité*

Les retraités-créateurs, qu'ils soient du profil rural « migrant » ou urbain « autochtone » semblent avoir créé des activités délocalisables. En effet, dans les deux profils, près de 78% d'entre eux déclarent pouvoir créer leur activité ailleurs. Leur ancrage au territoire d'implantation de leur activité ne semble donc pas si marqué. Très peu d'entre eux mentionnent l'utilisation de ressources locales ou spécifiques.

Toutefois, les retraités créateurs urbains « autochtones » disent avoir plus de liens (à 60%) avec les professionnels locaux que les retraités créateurs ruraux « migrants » (42% d'entre eux déclare un lien avec les professionnels locaux). Ceci s'explique par les trajectoires professionnelles des deux profils identifiés. En effet, pour le profil rural, nous avons noté que le retraité-créateur est nouveau-venu sur le territoire et en rupture avec son activité précédente, alors que pour le profil urbain, la création s'est faite sur place en lien avec les réseaux professionnels locaux.

### **Conclusion et perspectives**

Contrairement aux idées reçues, le vieillissement des populations et l'accroissement de la part de personnes âgées dans la société ne signifient pas déchéance et déclin. L'analyse produite dans cet article montre au contraire qu'une part croissante de retraités est susceptible d'entreprendre, de créer des activités, de produire des richesses, pour peu que le système législatif, réglementaire et fiscal l'encourage. Le cumul emploi-retraite et le statut d'auto-entrepreneur ont initié un processus prometteur. Non seulement il permettra aux retraités d'améliorer leur situation financière et leur reconnaissance sociale modifiant durablement les représentations liées à l'âge et à la retraite, mais il offre aux territoires urbains et ruraux de nouvelles perspectives de développement. L'étude quantitative et l'analyse factorielle distinguant deux groupes spécifiques apporte une connaissance nouvelle mais encore embryonnaire d'un phénomène de société porteur d'enjeux économiques majeurs. Pour la part rurale du territoire, il interpelle les décideurs et les politiques publiques à mettre en œuvre, quant à la place future des retraités dans l'économie et la société locale.

---

<sup>5</sup> Pour en bénéficier, le chiffre d'affaires ne doit pas dépasser un certain seuil en 2011 : 81 500€ pour une activité de fabrication d'un produit à partir de matières premières, de vente à consommer sur place et de prestations d'hébergement, et 32 600€ pour notamment les prestations de services.

La prise en compte des nouvelles migrations de retraités actifs dans les espaces ruraux pourrait amener des évolutions en termes de politiques publiques d'accueil. Une stratégie pro-active d'accueil de retraités créateurs serait-elle envisageable ? Quand on sait que les retraités représentent sur certains territoires le cinquième du total des migrants, alors que leur venue n'est ni souhaitée, ni accompagnée, comment ne pas déployer, sur cette cible particulièrement intéressante pour l'économie des territoires, les méthodes et les outils qui font leur preuve pour l'accueil d'actifs : communication dirigée, accompagnement personnalisé des créateurs, appui à l'ancrage territorial des projets. L'émergence d'une « silver economy » pourrait alors être l'occasion de repenser l'accueil des retraités dans les espaces ruraux du double point de vue de l'économie productive et de l'économie résidentielle.

## **Bibliographie**

Argoud, D., G. Bessac, et al. (2006). "Territoires et vieillissement." Les Annales de la recherche urbaine n°100: pp.29-32.

Bac, C. and C. Gaudemer (2010). Actif au RSI et retraité au régime général : une étude menée en collaboration avec la CNAV. Zoom sur n°41, Régime Social des Indépendants: 8p.

Barnay, T. and C. Sermet, (sous la direction de) (2007). Le vieillissement en Europe : aspects biologiques, économiques et sociaux. Paris, La Documentation française.

Blanpain, N. and O. Chardon (2010). Projections de population à l'horizon 2060 - Un tiers de la population âgé de plus de 60 ans. INSEE Première n°1320, Division Enquêtes et études démographiques, INSEE: 4 p.

Bridenne, I. and C. Mette (2010). Le cumul emploi-retraite : les retraités du régime général « actifs ». Cadr@ge - Etudes, recherches et statistiques de la Cnav - n°12, Sécurité Sociale - Caisse Nationale d'Assurance Retraite: 8 p.

Callois, J. M., L. Mazuel, et al. (2003). Les retraités et les espaces ruraux du Massif Central, Cemagref-Enesad-Enita: 136p.

Davezies, L. and P. Lejoux (2003). Un train peut en cacher un autre - Derrière l'économie productive, attention à l'économie présente. XXXIXème Colloque de l'ASRDLF - Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales, Lyon.

De Bruin, A. and P. Firkin (2001). Labour market dynamics research programme. Working paper n°4. Auckland, Massey University: 21p.

Dumont, G.-F. (2006). Les territoires face au vieillissement en France et en Europe. Paris, Ellipses.

Gadrey, J. (1996). L'économie des services, La Découverte.

Gallouj, C. (2008). L'économie des services à la personne. Rueil-Malmaison, Wolters Kluwer France.

Guérin, S. (2002). Le grand retour des séniors. Paris, Eyrolles société.

Guilain, M., N. Grave, et al. (2009). Enquête "Cumul emploi-retraite". Etude, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse - Direction Statistiques et Prospective - Pôle Prévisions: 19 p.

Guillemard, A.-M. (2002). "De la retraite mort sociale à la retraite solidaire. La retraite une mort sociale (1972) revisitée trente ans après." Gérontologie et Société 3(n°102): pp.53-66.

Kunz, J. (2007). "Population Aging - Problem or Opportunity? Lessons from the case of Finland." Journal of Sociology 1(n°1): 15p.

Parant, A. (2007). Vieillesse en Europe à l'horizon 2050 : apports et limites des projections Le vieillissement en Europe. Aspects biologiques, économiques et sociaux. in Barnay T. et Sermet C. Paris, La Documentation française.

Poncet, J.-F. and C. Belot (2008). Rapport d'information sur le nouvel espace rural français. Rapport d'information n° 468. Sénat: 151p.

Revol, H., M.-A. Lenain, et al. (2009). Création d'activités et d'emplois dans les espaces ruraux : état des lieux des approches et des postures. XLVIe colloque ASRDLF, Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quel équilibre pour les espaces régionaux ?, Clermont-Ferrand.

Sabau, C., H. Blasquie-Revol, et al. (2010). "Les personnes âgées dans les territoires ruraux : une double opportunité pour la création d'activités et d'emplois de service." Gérontologie et Société **135**(Les seniors et les personnes âgées dans la société des services): pp. 239-258.

Talandier, M. (2007). Un nouveau modèle de développement hors métropolisation - Le cas du monde rural français. Thèse de doctorat nouveau régime en Urbanisme, Aménagement et Politiques urbaines, Université Paris XII - Val de Marne; Institut d'Urbanisme de Paris ; C.R.E.T.E.I.L. (Centre de recherche sur l'espace, les transports, l'environnement et les institutions locales): 479 p.

Talandier, M. (2008). L'impact économique des retraités dans les territoires. in: Vieillesse, stratégies d'accueil et développement territorial. Antony, Actes du colloque de la SFER (Société Française d'Economie Rurale).

United Nations (2009). World Population Ageing 2009. Economics and social Affairs. New-York, United Nations - Department of Economic and social affairs - Population Division: 82 p.

Vimont, C. (2001). Le nouveau troisième âge - Une société active en devenir.

Vollet, D., V. Roussel, et al. (2007). "Les retraités : quel impact socio-économique sur les territoires? Illustration à partir de la zone de Bourgneuf dans la Creuse." Région et Développement(n°26): pp.207-223.

Weber, P. and M. Schaper (2003). Understanding the grey entrepreneur : a review of the literature. 16th annual conference of small enterprise association of Australia and New-Zealand, Ballarat.